

COMMENT RELEVÉ MON INDEX DE PRODUCTION

Il existe deux types de compteurs :

1. COMPTEUR ELECTRONIQUE

Vente surplus :

- * Je relève mon index de production (=index injection)

Vente totale :

- * Je relève mon index de production (=index injection)
- * Je relève mon index de « non-consommation » * qui se trouve sur un second compteur



Je dois déduire mon index de non-consommation de celui d'injection



Appuyer sur le bouton « **défilement** » de votre compteur de production. La valeur qui s'affiche est votre index à déclarer, l'unité est en kilowattheure (kWh).

2. COMPTEUR LINKY :

Vente surplus :

- * Je relève mon index de production (=index injection)

Vente totale :

- * Je relève mon index d'injection (=index injection)
- * Je relève mon index de non-consommation sur le même compteur



Je dois déduire mon index de non-consommation de celui d'injection



Nombre de kWh

"INDEX INJECTION"

Appuyer sur  autant de fois que nécessaire pour atteindre l'affichage « **Index injection** » et relever le nombre de kWh



Lorsque votre compteur LINKY est communicant, l'index d'injection s'affichera sur votre Espace Producteur et vous pourrez l'utiliser lors de la saisie d'index.

A savoir : Vous devez quand même continuer de valider l'index sur votre Espace Producteur.

Nous vous rappelons que la relève de votre index doit se faire exclusivement sur votre compteur de production. Il ne faut donc en aucun cas relever les index affichés sur votre onduleur.

Toute déclaration fautive ou frauduleuse est une violation aux règlements.



Direction des Marchés de l'Énergie

* Les index de « non-consommation » sont très faibles par comparaison aux index de production. Cet index indique le cumul de l'énergie consommée par votre/vos onduleur(s) notamment durant les périodes où votre installation photovoltaïque ne produit pas.